



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 30 JUIN 2021

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021	3
1 ACTIVITÉS PRINCIPALES	4
2 RAPPORT D'ACTIVITÉ	5
3 COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020	9
4 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021.....	13
5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	23
6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021 - BILAN.....	24
7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021 - COMPTE DE RÉSULTAT	32
8 INFORMATION SECTORIELLE AU 30 JUIN 2021.....	34
9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS	35

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021

Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

Je soussigné,

Monsieur Luc GÉRARD, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société AuPlata Mining Group – AMG ("AMG"),

Atteste, qu'à ma connaissance, les comptes consolidés condensés du groupe AMG (le "**Groupe**") pour le premier semestre de l'exercice 2021 - 1^{er} janvier 2021 - 30 juin 2021 (les "**Comptes Semestriels 2021**"), non audités, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'AMG et de l'ensemble des entreprises comprises dans son périmètre de consolidation, et que le présent Rapport Semestriel d'activité (le "**Rapport Semestriel 2021**") est une présentation fidèle des événements importants survenus durant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. Les Comptes Semestriels sont une présentation condensée de l'information financière, celle-ci doit être lue en parallèle du Rapport Financier Annuel sur les comptes consolidés 2020 (le "**Rapport Financier Annuel 2020**¹").

Le 3 novembre 2021
Monsieur Luc GÉRARD
Président-Directeur-Général

¹ Rapport Financier Annuel 2020 disponible sur le site d'AMG <https://auplatamininggroup.com/wp-content/uploads/2021/05/AMG-Rapport-Financier-Annuel-2020.pdf-Rapport-Financier-Annuel-31.12.2020.pdf>)

1 ACTIVITÉS PRINCIPALES

Auplata Mining Group - AMG cotée sur la bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est actuellement présente en Guyane Française, au Pérou et au Maroc.

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif d'AMG est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

Le Groupe produit aujourd'hui du Zinc, du Plomb, de l'Argent, du cuivre et de l'Or.

En Guyane française :

Nos opérations se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés d'or. Le Groupe détient au travers d'AMG, de SMYD et d'Armina des titres miniers sur les communes de Saint Élie (AMG : "*Dieu-Merci*", "*Renaissance*", "*La Victoire*" et "*Couriège*"), Maripasoula (SMYD : "*Yaou*" et "*Dorlin*") et Saint-Laurent du Maroni et Mana (Armina : "*Bon Espoir*").

Au Pérou :

Au travers de sa filiale AMG Pérou, les opérations se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés de Zinc, de cuivre et de Plomb (Argent). Les opérations minières sont situées dans les unités minières de "*Suyckutambo*" et "*d'El Santo*", dans les départements de Cusco et d'Arequipa, dans les districts de Suyckutambo (province d'Espinar, département de Cusco) et Caylloma (province de Caylloma, département d'Arequipa). L'usine de "*Suyckutambo*" est le principal site de traitement du Groupe au Pérou. La zone minière comprend : l'usine Ana Maria, la mine de Santa Ursula, les bases-vie et d'autres infrastructures (ateliers de maintenance, entrepôts stockages, plateforme de dépotage, pesage et embarquement des concentrés, etc...).

Au Maroc :

Nous opérons au travers de notre filiale de droit Marocain, la Compagnie Minière de Touissit - CMT ("**CMT**"), société cotée à la bourse de Casablanca. CMT est spécialisée dans l'exploration, l'extraction et le traitement des minerais de métaux de base, métaux précieux, et minéraux industriels. CMT est leader au Maroc dans la production des concentrés de plomb argentifère de haute qualité, elle produit en outre des concentrés de zinc argentifère. CMT possède 13 concessions, 18 permis miniers et 35 permis de recherche répartis sur l'ensemble des régions marocaines.

2 RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.1 Principales données financières issues des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2021

En '000€	Notes	30-06-21	30-06-20
Chiffre d'affaires	7.1	32.379	19.130
Achats et services	7.2	(13.938)	(10.462)
Charges de personnel	7.3	(6.930)	(6.911)
Impôts et taxes		(165)	(126)
Dotations aux amortissements et provisions	7.5	(6.450)	(2.793)
Autres produits et charges d'exploitation	7.4	(700)	(445)
Résultat opérationnel courant		4.195	(1.607)
Produits et charges non récurrents		(29)	(618)
Résultat opérationnel		4.166	(2.225)
Résultat financier	7.6	(4.027)	(4.672)
Résultat courant		140	(6.896)
Impôt sur le résultat		(1.375)	(1.295)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	0
Résultat après impôts des activités poursuivies		(1.236)	(8.191)
Résultat net		(1.236)	(8.191)
dont part du Groupe		(3.571)	(10.040)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		2.336	1.848

- (a) Comme mentionné à la note 4.2 ci-dessous, conformément à la norme IAS 34, les comptes consolidés semestriels (les "**Comptes Semestriels 2021**") n'incluent pas toute l'information requise pour la publication des états financiers annuels (Rapport Annuel).
- (b) Étant donnée l'opération d'acquisition de la Compagnie Minière de Touissit - CMT ("**CMT**") par AMG ("**Regroupement d'Entreprises – IFRS3**"), réalisée d'un point de vue juridique le 19 février 2020 et d'un point de vue comptable le 28 février 2020, le présent rapport semestriel (le "**Rapport Semestriel 2021**") contient une information financière étendue afin de permettre la compréhension de l'évolution et de la comparaison des comptes 30 juin 2021 vs. 30 juin 2020 et les performances enregistrées au 30 juin 2021.
- (c) Les chiffres comparatifs au 30 juin 2020 prennent en compte l'opération de Regroupement d'Entreprises – IFRS3 entre AMG et CMT. De ce fait, le compte de résultat consolidé des Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activités d'AMG et 4 mois de l'activité CMT.
- (d) Les comptes des filiales rapportés en USD ont été enregistrés au taux de clôture de 0,8415 EUR/USD au 30 juin 2021 contre 0,8930 EUR/USD au 30 juin 2020 en ce qui concerne les actifs et passifs, au taux moyen de 0,8318 EUR/USD au 30 juin 2021 contre 0,9074 EUR/USD au 30 juin 2020 en ce qui concerne les éléments du compte de résultat.
- (e) Les comptes des filiales rapportés en MAD ont été enregistrés au taux de clôture de 0,09438 EUR/MAD au 30 juin 2021 contre 0,09178 EUR/MAD au 30 juin 2020 en ce qui concerne les actifs et passifs, et au taux moyen de 0,09307 EUR/MAD au 30 juin 2021 contre 0,09164 EUR/MAD au 30 juin 2020 en ce qui concerne les éléments du compte de résultat.

2.2 Faits marquants du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

- ◆ Le premier semestre 2021 a été principalement marqué par :
 - La mise à l'arrêt de la production de l'usine de traitement de "El Santo" en juin 2021 dans le cadre d'opérations de maintenance a entraîné l'arrêt des opérations durant trois semaines,
 - La mise en place au Pérou de la ligne de production de concentré de cuivre a permis un début de production durant le mois de mai 2021,
 - Le Maroc a connu au premier semestre des mouvements syndicaux sur un des sites de production, ce qui a eu pour conséquence que le chiffre d'affaires enregistré au 30 juin 2021 est légèrement en dessous du budget, ce retard a été totalement récupéré dès le 31 août 2021,
- En Guyane, le premier semestre 2021 a été marqué par deux mois durant lesquels la production a atteint près de 38 Kg d'or fin, alors que le Groupe avait un objectif de production mensuelle entre 25 et 30 Kg.
- ◆ En ce qui concerne l'endettement, Le Groupe a contracté en mai 2021 un emprunt convertible dont le programme (pluriannuel) couvre un besoin de 50 M€, les tranches exercées au 30 juin 2021 s'élèvent à 10,0 M€, les liquidités obtenues ont été investies dans les opérations. Le Groupe estime que l'évolution positive des performances financières sont rassurantes et devraient permettre au Groupe d'obtenir d'autres des sources de financement.

2.3 Chiffre d'affaires

◆ AMG - Guyane – Unité génératrice de trésoreries (UGT)

Le chiffre d'affaires est en phase avec les estimations internes, les mois d'avril et juin ont été marqués par des productions nettement supérieures au 30 Kg d'or mensuellement attendu par le management du Groupe.

◆ AMG - Pérou – Unité Génératrice de Trésoreries (UGT)

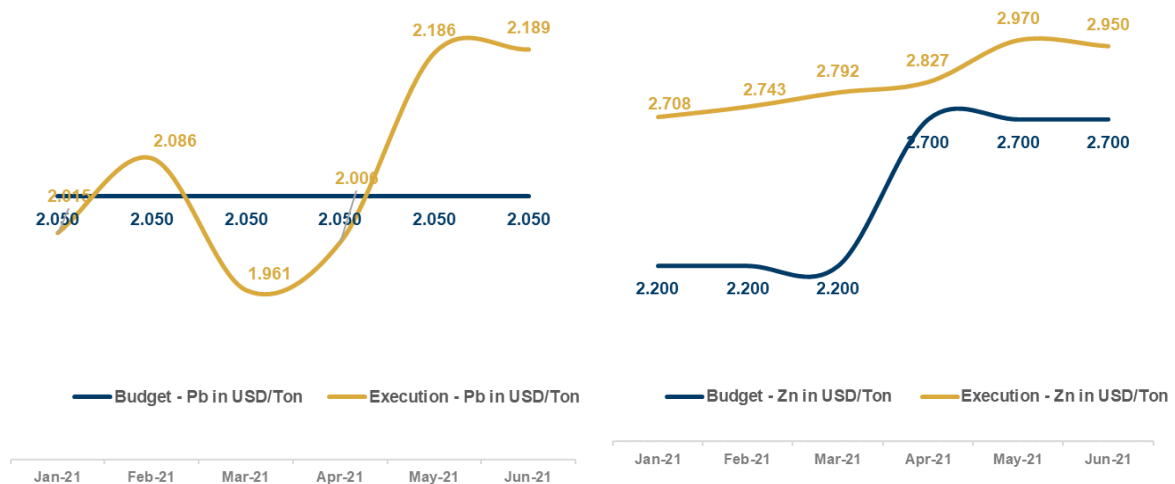
Le chiffre d'affaires réalisé par AMG Pérou est légèrement en dessous du budget initialement établi pour 2021. La capacité de production d'AMG Pérou est cependant restée stable, le résultat d'exploitation en nette amélioration est principalement lié à (i) la reprise des cours des matières premières (Note 2.4 ci-dessous - Zinc et Plomb) et (ii) à l'impact de la mise en production de la ligne de cuivre dès le mois de mai 2021 qui a eu pour conséquence une augmentation de la productivité qui s'est accompagnée d'une hausse des résultats.

◆ CMT – Unité Génératrice de Trésoreries (UGT)

Le chiffre d'affaires de CMT est également légèrement en dessous du budget malgré l'amélioration des cours des métaux ; cela s'explique par des mouvements syndicaux durant le premier semestre 2021, ceux-ci se sont clôturés en juin 2021, dès le mois d'août le retard a été intégralement récupéré.

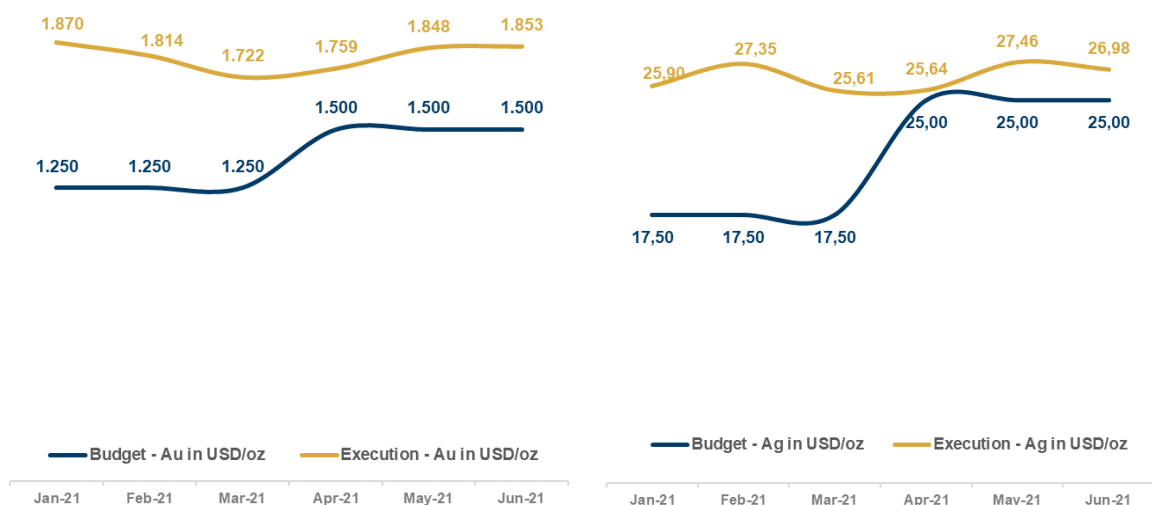
2.4 Évolution des cours des métaux et métaux précieux

Graphique de l'évolution mensuelle du prix de vente du plomb et du Zinc, en USD, par tonne métrique, comparé au budget.



Graphique de l'évolution mensuelle des prix de vente d'or fin, en USD, par once. Les cours de l'or sont restés très élevés tout au long du premier semestre 2021, permettant de valoriser les taillings en Guyane à un prix au-delà des estimations initialement projetées par le Groupe.

Graphique de l'évolution mensuelle des prix de vente d'argent, en USD, par once. Les cours de l'argent est resté stable tout au long du premier semestre 2021, permettant à ce minerai présent dans l'ensemble des concentrés ainsi que dans la production d'or fin en Guyane d'être valorisé à un prix attractif pour le Groupe.



2.5 Résultats consolidés du Groupe AMG au 30 juin 2021

Le résultat opérationnel réalisé en Guyane Française est de 1,2 M€,

L'activité au Pérou présente un résultat opérationnel courant de -0,6 M€.

Le résultat opérationnel courant de CMT s'établit à 3,6 M€, et cela malgré l'impact opérationnel des mouvements sociaux sur l'un des sites d'extraction.

Le Groupe présente pour la période clôturée au 30 juin 2021 un résultat opérationnel courant de 4,2 M€ contre une perte opérationnelle courante de -1,6 M€ au 30 juin 2020.

2.6 Flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe se monte à 42,7 M€ au 30 juin 2021 contre 13,7 M€ au 31 décembre 2020 (Note 3.5). Cette amélioration est principalement liée :

- ❖ à la rentabilité opérations qui dégagent 9,4 M€ de trésorerie,

- ❖ aux décaissements liés aux opérations d'acquisition de -5,1 M€,

- ❖ aux opérations de financement générèrent 24,2 M€.

2.7 Capitaux propres

Les capitaux propres atteignent 123,0 M€, l'évolution se compose de :

- ❖ 9,7 M€ de réserves consolidées attribuables au Groupe,

- ❖ 113,3 M€ d'intérêts de tiers représentant principalement la part des fonds propres non contrôlés par le Groupe de la branche d'activité marocaine (CMT),

- ❖ L'évolution des fonds propres de -7,0 M€ se compose :

- du résultat net -1,3 M€.

- des éléments à la juste valeur -0,5 M€

- des écarts de conversion de 4,6 M€ provenant principalement de la revalorisation des cours du MAD et de l'USD.

- Distribution par CMT d'un dividende -11,8 M€,

- Des augmentations de capital liées à l'emprunt convertible (incluant les primes d'émission) +2,0 M€.

2.8 Perspectives

Les activités du second semestre 2021 devraient être dans la continuation du premier semestre 2021, le Groupe n'attend pas d'augmentation significatives des productions, il est toutefois attendu une augmentation des productions au Pérou en relation avec l'augmentation de la capacité de l'usine d'El Santo pour laquelle il est attendu pour le dernier trimestre de l'année d'augmenter sa production de 100 T/J et atteindre 400 T/J. En Guyane française, l'usine de "Dieu Merci" devrait confirmer sa capacité de délivrer les 300 Kg d'or fin pour l'exercice 2021, cette estimation pourrait être légèrement revue à la baisse suite à la décision du 30 septembre 2021 du Tribunal administratif de la Guyane ayant prononcé la caducité de l'autorisation de production. Au Maroc, les activités devraient être légèrement plus soutenues que durant le premier semestre 2021, les mouvements syndicaux ayant été résolu durant le premier semestre 2021. Il semblerait donc que le Groupe peut désormais raisonnablement anticiper que l'ensemble consolidé présentera un résultat opérationnel significatif et estimant pouvoir clôturer l'année sur en bénéfice. Les perspectives relatives aux opérations en Guyane française sont étroitement liées à la mise en œuvre des stratégies juridiques et autres suites au jugement du tribunal administratif de la Guyane du 30 septembre 2021 (cf. : note 9 ci- après).

2.9 Principaux risques et incertitudes

Les activités du Groupe sont exposées à certains facteurs de risques notamment sur le plan environnemental, politique, juridique, monétaire, social, et opérationnel. Une information détaillée des facteurs de risques figure au Point 8 du Rapport Financier Annuel 2020. Ces risques sont susceptibles de survenir durant le second semestre 2021.

2.10 Continuité d'exploitation

Sur la base des rapports et informations financières fournies par le directeur financier du Groupe et revues par le Comité d'Audit d'AMG, les administrateurs considèrent que le Groupe dispose de ressources financières suffisantes pour continuer à opérer dans un avenir prévisible. Dans ce cadre, les actionnaires de références ont donné leur accord concernant un éventuel support financier nécessaire pour les besoins opérationnels nécessaires du Groupe. Du fait que les administrateurs ont retenus en mai 2021 le principe de continuité d'exploitation dans le cadre de la préparation des comptes annuels 2020 du Groupe, cela intègre la période du second semestre 2021. La Note 11 des états financiers consolidés du Rapport Financier Annuel 2020 détaille les éléments nécessaires à la bonne information sur les perspectives et la justification de la continuité.

3 COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020

3.1 Compte de résultats consolidés au 30 juin 2021

En '000€	Notes	30-06-21	30-06-20
Chiffre d'affaires	7.1	32.379	19.130
Achats et services	7.2	(13.938)	(10.462)
Charges de personnel	7.3	(6.930)	(6.911)
Impôts et taxes		(165)	(126)
Dotations aux amortissements et provisions	7.5	(6.450)	(2.793)
Autres produits et charges d'exploitation	7.4	(700)	(445)
Résultat opérationnel courant		4.195	(1.607)
Produits et charges non récurrents		(29)	(618)
Résultat opérationnel		4.166	(2.225)
Résultat financier	7.6	(4.027)	(4.672)
Résultat courant		140	(6.896)
Impôt sur le résultat		(1.375)	(1.295)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	0
Résultat après impôts des activités poursuivies		(1.236)	(8.191)
Résultat net des activités non poursuivies		0	0
Résultat net		(1.236)	(8.191)
dont part du Groupe		(3.571)	(10.040)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		2.336	1.848
Nombre moyen pondéré d'actions		277.278.268	263.127.741
Dividende par action versé au titre de l'exercice		0	0
Résultat par action des activités poursuivies, en euros		(0,01)	(0,04)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros		0	0
Actions potentielles dilutives		119.451.727	116.666.666
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		396.729.995	363.812.672
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros		(0,01)	(0,03)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros		0	0

Le Rapport Semestriel 2021 comprend, la contribution du Groupe AMG pour une période de 6 mois, les chiffres comparatifs au 30 juin 2020 comprennent la contribution des entités sises en Guyane française et au Pérou pour une période de 6 mois, ainsi que la contribution de CMT pour une période de 4 mois à compter du 28 février 2020, par simplification, la date du changement de contrôle étant juridiquement intervenue le 19 février 2020.

3.2 État des autres éléments résultat global

En '000€	Notes	30-06-21	30-06-20
Résultat net	3.1	(1.236)	(8.191)
Ecart de conversion		4.641	(659)
Eléments recyclables en résultat		4.641	(659)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Réévaluation des instruments de capitaux propres		(459)	(101)
Impôts			-
Eléments non recyclables en résultat		(459)	(101)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2.947	(8.951)
dont part du Groupe		(2.297)	(9.860)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		5.244	909

Le Rapport Semestriel 2021 comprend, la contribution du Groupe AMG pour une période de 6 mois, les chiffres comparatifs au 30 juin 2020 comprennent la contribution des entités sises en Guyane française et au Pérou pour une période de 6 mois, ainsi que la contribution de CMT pour une période de 4 mois à compter du 28 février 2020, par simplification, la date du changement de contrôle étant juridiquement intervenue le 19 février 2020.

La variation des autres éléments du résultat global se compose principalement d'écart de conversion de la branche d'activité marocaine (CMT).

3.3 Bilan consolidé au 30 juin 2021 – Actif

Actif (en '000€)	Notes	30-06-21	31-12-20
Actifs non courants		276.328	271.811
Écarts d'acquisition	6.1	21.844	21.844
Immobilisations incorporelles	6.1	195.829	193.779
Immobilisations corporelles	6.1	55.241	52.850
Immobilisations financières	6.2	3.386	3.323
Impôt différé		29	15
Actifs courants		69.456	36.573
Stocks et en-cours	6.3	7.166	6.500
Créances commerciales et autres créances	6.4	19.462	15.805
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	6.5	42.829	14.268
Total de l'actif		345.784	308.384

Le Rapport Semestriel 2021 se compose des entités sises en Guyane française, au Pérou et au Maroc. Le périmètre de consolidation est resté inchangé depuis le 31 décembre 2020.

3.4 Bilan consolidé au 30 juin 2020 – Passif

<i>Passif (en '000€)</i>	Notes	30-06-21	31-12-20
Capitaux propres (part du Groupe)	6.6	9.729	10.093
Capital		160	137.104
Primes		1.979	0
Réserves et résultat consolidés		7.590	(127.011)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	6.6	113.283	119.785
Passifs non courants		124.189	108.565
Provisions	6.7	15.748	15.997
Emprunts dettes financières à plus d'un an	6.8	70.030	54.835
Impôts différés		33.841	33.412
Autres passifs non courants		4.570	4.321
Passifs courants		98.583	69.941
Provisions	6.7	1.897	2.196
Instruments financiers dérivés		502	0
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	6.8	68.687	41.957
Dettes commerciales et autres dettes	6.9	27.498	25.787
Total du passif et des capitaux propres		345.784	308.384

Le Rapport Semestriel 2021 se compose des entités sises en Guyane française, au Pérou et au Maroc. Le périmètre de consolidation est resté inchangé depuis le 31 décembre 2020.

Le capital social du Groupe au 30 juin 2021 est de 0,1 M€, suite à la réduction de capital non motivée par des pertes décidée par le conseil d'administration du 28 janvier 2021, agissant sur la délégation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2020 et de la décision du Directeur Général en date du 24 mars 2021.

3.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé

En '000€	Notes	30-06-21	30-06-20
Résultat après impôt des activités poursuivies	3.0	(1.236)	(8.191)
Charges et produits calculés		5.653	2.383
Plus et moins-values de cessions et mises au rebut		637	(17)
QP de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Charges et produits non récurrents (sans incidence sur la trésorerie)	7.4	(3)	689
Capacité d'autofinancement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		5.052	(5.137)
Coût de l'endettement financier net	7.6	4.499	4.499
Charge d'impôt		1.375	1.295
Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		10.926	656
Impôts versés		(1.015)	(2.352)
Variation du besoin en fonds de roulement		(506)	(3.310)
Flux net de trésorerie généré par l'activité des activités poursuivies		9.405	(5.006)
Opérations d'investissement			-
Décassement / acquisition immobilisations incorporelles	6.1	(1.009)	(144)
Décassement / acquisition immobilisations corporelles	6.1	(4.441)	(2.495)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		-	488
Encaissement du crédit d'impôt pour investissement Outre Mer		-	-
Décassement / acquisition de titres		(209)	(628)
Encaissement / cession immobilisations de titres		538	201
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		-	14.838
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités poursuivies		(5.121)	12.260
Opérations de financement			-
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	6.8	(11.656)	-
Encaissements provenant d'emprunts	6.8	27.042	589
Remboursement d'emprunts	6.8	(2.527)	(1.846)
Variation des comptes courants avec les parties liées	6.8	11.595	4
Intérêts financiers net versés	6.8	(268)	(575)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités poursuivies		24.186	(1.828)
Variation de trésorerie		28.471	5.425
Incidence des variations de taux de change		593	(452)
Trésorerie à l'ouverture		13.682	(261)
Reclassements de trésorerie			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		42.749	4.712

Le Rapport Semestriel 2021 comprend, la contribution du Groupe AMG pour une période de 6 mois, les chiffres comparatifs au 30 juin 2020 comprennent la contribution des entités sises en Guyane française et au Pérou pour une période de 6 mois, ainsi que la contribution de CMT pour une période de 4 mois à compter du 28 février 2020, par simplification, la date du changement de contrôle étant juridiquement intervenue le 19 février 2020.

3.6 État des variations des capitaux propres consolidés au 30 juin 2021

En '000€		Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
	31-12-20	137.104	0	(127.012)	10.093	119.785	129.878
Résultat net	(a)			(3.571)	(3.571)	2.336	(1.236)
Variation de juste valeur des actifs de couverture	(b)			(170)	(170)	(289)	(459)
Ecart de conversion	(c)			1.444	1.444	3.197	4.641
Résultat global		0	0	(2.297)	(2.297)	5.244	2.947
Augmentation de capital	(d)	23	1.979		2.002	0	2.002
Réduction de capital par réduction de la valeur nominale	(e)	(136.967)		136.967	0	0	0
Dividendes versés	(f)				0	(11.822)	(11.822)
Variation du pourcentage d'intérêt induite par les variations d'actions d'autocontrôle	(g)			1	1	(1)	0
Autres impacts	(h)	0	0	(69)	(69)	76	7
	30-06-21	160	1.979	7.590	9.729	113.283	123.012

Le Rapport Semestriel 2021 se compose des entités sises en Guyane française, au Pérou et au Maroc. Le périmètre de consolidation est resté inchangé depuis le 31 décembre 2020.

Le capital social d'AMG au 30 juin 2021 est de 159.787,28700 €.

Les réserves consolidées du Groupe évoluent comme suit :

- (a) -3,6 M€ de résultat net part du Groupe au 30 juin 2021 ;
- (b) +2,3 M€ de résultat net part des tiers au 30 juin 2021 ;
- (c) +1,4 M€ de variation des écarts de conversion part du Groupe, +3,2 M€ de variation des écarts de conversion part des tiers au 30 juin 2021 ;
- (d) +2,0 M€ de prime d'émission liées aux augmentations de capital au 30 juin 2021 ;
- (f) -11,8 M€ de dividendes versés par CMT au 30 juin 2021.

4 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021

4.1 Information générale

AMG cotée sur la bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploitation et d'exploration minière. AMG est actuellement présente en Guyane française, au Pérou, au Maroc à travers sa filiale CMT cotée sur la bourse de Casablanca et en Côte d'Ivoire.

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

4.2 Base de préparation des états financiers

Conformément au règlement européen sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés semestriels du Groupe sont préparés conformément aux Normes internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union européenne (UE).

Les Comptes Semestriels 2021 ont été préparés conformément à IAS 34 "Information financière intermédiaire" telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Conformément à, la norme IAS 34, les Comptes Semestriels 2020 n'incluent pas toute l'information requise lors de la publication des états financiers annuels compris dans le Rapport Financier Annuel. L'information semestrielle doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés 2020 tels que publiés dans le Rapport Financier Annuel 2020.

Les Comptes Semestriels 2021 sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

La publication de ces Comptes Semestriels 2021 a été autorisée par le Conseil d'Administration du 3 novembre 2021.

4.3 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote. Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes établis au 30 juin 2021.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 5.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

4.4 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des Comptes Semestriels 2021 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne applicables au 30 juin 2021. Les méthodes comptables utilisées pour les Comptes Semestriels 2021 sont identiques à celles utilisées pour la préparation des comptes consolidés d'AMG au 31 décembre 2020, sauf pour les nouvelles normes et le changement de règle comptable ci-dessous, effectifs à partir du 1^{er} janvier 2021. La nature et les effets de ces changements sont détaillés ci-dessous comme requis par IAS 34.

AMG a décidé de ne pas adopter par avance d'autres normes, interprétations ou amendements qui auraient été émis, mais qui ne sont pas encore applicables.

Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

- ◆ Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 and IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ;

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021 ou ultérieurement.

4.5 Changement de méthodes comptables

Néant.

4.6 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations, s'appuyant sur certaines hypothèses et sur l'appréciation des géologues experts pour l'estimation des ressources minières qui ont une incidence sur les montants d'actifs (principalement les droits miniers inscrits en immobilisations incorporelles) et de passifs (principalement les provisions pour remise en état des sites) inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits reconnus au compte de résultat, mais également sur les engagements relatifs à la période arrêtée. S'agissant d'estimations, les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation :

- ◆ De la valeur recouvrable des actifs incorporels et des actifs d'impôts différés ;
- ◆ De la valeur recouvrable des actifs miniers ;
- ◆ Des provisions pour risques et charges ;
- ◆ Des provisions pour litiges ;
- ◆ Des provisions pour avantages accordés au personnel ;
- ◆ Des provisions pour remise en état des sites ;
- ◆ La valorisation des instruments dérivés ;

4.6.1 Résultat par action

Le Groupe présente dans ses états financiers un résultat par action et un résultat dilué par action. Le résultat par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action prend en compte tous les instruments ayant un effet dilutif accordé par le Groupe.

Si le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation augmente à la suite d'une capitalisation ou d'une émission d'actions gratuites, ou d'un fractionnement d'actions, ou diminue à la suite d'un regroupement d'actions, le calcul du résultat par action, de base et diluée, est ajusté de façon rétrospective pour toutes les périodes présentées. Si ces changements interviennent après la date de clôture, mais avant celle à laquelle la publication des états financiers est autorisée, les calculs par action pour la période concernée et les périodes précédentes présentées doivent être faits sur la base du nouveau nombre d'actions. Le fait que les calculs par action reflètent de tels changements dans le nombre d'actions doit être indiqué. En outre, le résultat par action de base et dilué de toutes les périodes présentées doit être ajusté pour tenir compte des effets des erreurs et des ajustements résultant de changements de méthodes comptables comptabilisés de manière rétrospective. (IAS 33.64)

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce dernier, les instruments étant alors considérés comme antidilutifs.

4.6.2 Produits et charges non récurrents

Le Groupe a décidé d'isoler les éléments non récurrents du résultat opérationnel et de faire apparaître un "*résultat opérationnel courant*".

Les éléments non récurrents résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat réguliers du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne "*produits et charges non récurrents*" afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la Note 7.6.

Ils comprennent essentiellement :

- ◆ Les résultats de cession de filiales ou de participations financières
- ◆ Les dépréciations et reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles lorsque l'impact est jugé inhabituel et donc considéré par la Direction du Groupe en dehors de l'activité courante
- ◆ Des provisions pour litiges significatifs et non récurrents
- ◆ Les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe
- ◆ Les coûts de fermeture de sites
- ◆ La dépréciation des comptes courants des coentreprises

4.6.3 Regroupement d'entreprises – Écart d'acquisition

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la "*méthode de l'acquisition*" aux Regroupements d'Entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition ou "**Goodwill**" représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Le Goodwill peut être enregistré soit à la juste valeur des actifs transférés (Full Goodwill Method), soit à la quote-part de la détention dans l'entreprise contrôlée (Partiel Goodwill Method). Le Groupe applique la Partial Goodwill Method.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs ou "**Badwill**" sont constatés directement au compte de résultat en autres produits et charges d'exploitation.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe serait éventuellement amené à valoriser sur la base d'un rapport d'expert indépendant les titres miniers et à reconnaître ces éléments en actifs et/ou droits miniers pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en résultat.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle.

Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

4.6.4 Pertes de valeur

Le Groupe procède à des tests de dépréciation, au moins une fois par an à la date de clôture, mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation comme mentionné ci-avant.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, le caractère recouvrable de leur valeur comptable est mis en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêt.

4.6.5 Immobilisations incorporelles

4.6.5.1 Coût d'exploration, de faisabilité, de développement de ressources minérales

Les frais de développement, d'exploration de ressources minérales concernent principalement la recherche de procédés d'extraction et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources minérales. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de développement et d'exploration de ressources minérales sont capitalisés à leur coût d'acquisition ou de production lorsque l'existence de Réserves Probables et Prouvées est déterminée :

- ❖ Les coûts engagés pour développer ladite propriété, tels que les coûts de la consommation de matériaux et de carburants, les études, les coûts de forage et les paiements effectués aux entrepreneurs dédiés à ces tâches, y compris les coûts supplémentaires pour délimiter le corps du minerai et éliminer les impuretés qu'il contient, sont capitalisés.
- ❖ Ces coûts sont amortis en fonction de la durée de vie économique utile estimée de la propriété minière à partir du moment où commence l'exploitation commerciale des réserves.
- ❖ En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant.

Les coûts d'exploration et les coûts de développement sont amortis selon la méthode de production (par unité) sur la base des réserves présumées et indiquées et imputés aux coûts de production de la période.

4.6.5.2 Concession et droits miniers

Les concessions et droits miniers sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition ou de production, à l'exception des titres acquis par regroupement d'entreprises, évalués à la juste valeur dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologues experts indépendants réalisés sur les titres miniers du Groupe, selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel. Lorsque le Groupe se base sur des analyses internes, celles-ci font l'objet de mentions spécifiques. Les procédures d'estimation réalisées en interne s'appuient sur les mêmes méthodes que celles définies par les normes NI 43-101 ou JORC.

Les droits miniers et concessions sont amortis selon la méthode des unités produites à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation, dite "Life of Mine" ("LOM").

Les concessions et droits miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel, sur la ligne "dotations aux amortissements et provisions".

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours internationaux des métaux et l'évolution du cours de change du dollar ou de la devise du pays de production ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

4.6.5.3 Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles (licence informatique, corporate identity, etc...) sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et amorties sur la durée estimée d'utilisation.

4.6.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

◆ Constructions et agencements	3 à 20 ans
◆ Actifs de démantèlement	15 ans
◆ Installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
◆ Unité de transport	4 à 6 ans
◆ Agencements divers	5 à 10 ans
◆ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans
◆ Équipement divers	3 à 10 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Plus précisément, l'usine et les équipements miniers sont présentés au coût d'acquisition déduction faite des amortissements et des pertes de valeur accumulés. Le coût initial d'un actif comprend son prix d'achat ou son coût de fabrication, y compris tout coût directement attribuable requis pour mettre l'actif en exploitation, l'estimation initiale de l'obligation de fermer des unités minières et les coûts de financement liés sont rattachés aux actifs appropriés.

Lorsqu'il est nécessaire de remplacer des parties importantes de l'usine ou des équipements, le Groupe reconnaît ces pièces comme des biens individuels avec des durées de vies spécifiques et les déprécie en fonction de la durée de vie estimée. De plus, lorsqu'une maintenance majeure est effectuée, son coût est reconnu dans la valeur comptable de l'usine et de l'équipement comme un remplacement si les critères de reconnaissance sont remplis.

Tous les autres coûts d'entretien et de réparation courants sont enregistrés dans les résultats de la période.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

4.6.7 Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat avec retraitement des périodes antérieures.

4.6.8 Actifs pris en location - application de la norme IFRS 16

Tout contrat de location immobilière ainsi que les principaux contrats de location de flottes d'actifs (véhicules, matériels de manutention) sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 16.

Au démarrage du contrat de location, sont comptabilisés :

- Une dette de location égale à la valeur actualisée des paiements de location à réaliser sur la durée estimée du contrat de location (loyers fixes + loyers variables indexés sur un indice ou un taux + paiements au titre d'une garantie de valeur résiduelle + prix d'exercice d'une option d'achat ou de renouvellement si l'exercice est raisonnablement certain + pénalité de sortie anticipée sauf si celle-ci est improbable) ;
- Un droit d'usage égal à la dette de location à laquelle s'ajoutent éventuellement le montant des paiements réalisés avant le démarrage du contrat, le montant des coûts directs initiaux relatifs au contrat (commissions et honoraires) et les coûts de remise en état ou de démantèlement.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur la base du montant de la dette de location, et un impôt différé passif est comptabilisé sur la base de la valeur comptable du droit d'utilisation.

La durée du contrat de location est déterminée contrat par contrat en prenant en compte les dispositions contractuelles et celles issues du cadre législatif applicable. Elle correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui seront raisonnablement certaines d'être exercées.

Ultérieurement :

- La dette de location est évaluée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif qui est égal au taux d'actualisation utilisé à l'origine ;
- Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent si l'exercice d'une option d'achat est raisonnablement certain. Une perte de valeur du droit d'utilisation peut être constatée le cas échéant.

En cas de variation des paiements à réaliser découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, la dette de location est recalculée en utilisant le taux d'actualisation d'origine.

En cas d'allongement (ou de réduction) de la durée de location suite à l'exercice d'une option de renouvellement non prise en compte initialement, la dette de location est recalculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé à la date d'exercice.

Dans ces cas, la variation du montant de la dette a pour contrepartie une variation du même montant du droit d'utilisation.

Par mesure de simplification ainsi que cela est permis par la norme, le Groupe a choisi de ne pas faire entrer dans le champ de la norme IFRS 16 les contrats de location de courte durée ou pour des actifs de faible valeur. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

4.6.9 Actifs financiers non courants

Tous les actifs financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

En application d'IFRS 9 – Instruments financiers, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- **Les actifs financiers évalués au coût amorti** : instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.
- **Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI)** : Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs.

Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat. Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a généralement été retenue. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée

de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

- ❖ **Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL) :** sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

4.6.10 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, est valorisé à son coût de revient (coût de production). Le minerai marchand (concentré de plomb et argent) est valorisé mensuellement au prix de revient moyen pondéré.

Les métaux sont valorisés sur la base des coûts de production de la mine dont ils sont extraits et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective des métaux, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

La direction évalue périodiquement s'il y a une provision pour obsolescence des stocks, sur la base d'une analyse effectuée sur l'état de l'inventaire.

Exclusivement pour sa filiale CMT, le Groupe a recouru au mécanisme de couverture, les ventes futures portant sur une période maximum de 2 ans et ne dépassant pas 50% des volumes produits sur une base annuelle.

Le stock de pièces de rechange fait l'objet d'une méthode de dépréciation statistique qui reflète au mieux le risque d'obsolescence des stocks. Cette méthode est principalement appliquée par la filiale CMT, les stocks de pièces de rechange des autres entités du Groupe sont faibles et représentent des valeurs peu significatives eu regard de l'ensemble consolidé.

4.6.11 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit attendus qui s'y rapportent.

4.6.12 Transactions en devises étrangères et conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

Les états financiers sont présentés en euros. Les transactions en devises étrangères sont celles effectuées dans une autre devise. Les transactions en devises sont initialement enregistrées en monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date de ces transactions. Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont ensuite traduits en monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de déclaration. Les gains ou pertes de changes en raison des différences résultant du règlement ou de la traduction des actifs et passifs monétaires sont enregistrés dans l'état des résultats financiers « Différence de taux de change ». Les actifs et passifs non monétaires, comptabilisés aux coûts historiques, sont traduits en utilisant les taux de change en vigueur aux dates initiales des transactions.

4.6.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7. Les intérêts courus

acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers. Les valeurs mobilières sont évaluées à la valeur de marché à la date de clôture.

L'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et les dépôts à terme, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois, qui sont soumis à des risques insignifiants de changement de valeur.

4.6.14 Instruments dérivés

Le Groupe AMG comptabilise les instruments dérivés à la juste valeur, ces derniers sont classés en tant actifs ou passifs non courants si leur échéance est supérieure à 12 mois.

La filiale CMT a recours à des couvertures de matières premières qui sont corrélées à des ventes futures quasi certaines. Le Groupe considère ce type d'opérations comme étant des couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en OCI.

Concernant les instruments dérivés qui ne sont concernés par la comptabilité de couverture, lorsqu'applicable la variation de juste valeur de ces derniers est constatée en résultat.

4.6.15 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieur à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Le montant reconnu comme une provision correspond à la meilleure estimation, à la date de l'état de la situation financière, du décaissement nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle, en tenant compte des risques et incertitudes entourant la plupart des événements et les circonstances concurrentes à l'évaluation. Le montant de la provision est mesuré à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés pour éteindre l'obligation, le montant à considérer est égal aux flux de trésorerie future actualisée des décaissements.

Dans le cas où l'on s'attend à ce qu'une partie ou le décaissement total nécessaire au règlement de la provision puisse être remboursé par un tiers, la partie à recevoir est reconnue comme un actif lorsque son recouvrement est pratiquement sûr, et le montant de ladite partie remboursée peut être déterminé de façon fiable.

4.6.16 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié (actif de démantèlement), et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploité, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- ◆ Dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- ◆ Dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les passifs de remise en état sont actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt, mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

4.6.17 Impôts, impôts différés et situation fiscale latente

- ◆ Impôt sur le revenu courant

Les actifs et passifs d'impôt sur le revenu sont mesurés par les montants qui devraient être recouverts ou versés auprès des autorités fiscales ou autres. Les taux d'imposition et les règlements fiscaux utilisés pour calculer ces montants sont ceux qui sont en vigueur à la date de clôture de la période visée par le rapport. L'impôt sur le revenu actuel lié aux éléments de capitaux propres est reconnu dans

l'état des variations des capitaux propres et non dans l'état des résultats. La direction évalue périodiquement la réglementation fiscale qui est sujette à interprétation et établit des dispositions le cas échéant.

Impôts différés

Les impôts différés, correspondant aux différences temporaires existantes entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés, sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations peuvent être imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

Les principales différences temporaires sont liées aux déficits reportables et aux actifs mis à la juste valeur dans le cadre de regroupement d'entreprise. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

Les redevances minières péruviennes et l'impôt minier péruvien

Les redevances minières et les taxes minières sont comptabilisées conformément à l'impôt sur le revenu de l'IAS 12 parce qu'elles ont les caractéristiques d'un impôt sur le revenu. Il faut considérer comme impôt lorsqu'elles sont imposées sous l'autorité du gouvernement et que le montant payable est fondé sur le revenu imposable plutôt que sur les quantités physiques produites ou en pourcentage des recettes après ajustement pour tenir compte des différences temporaires. Les règles et les taux utilisés pour calculer les montants à payer sont ceux en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière.

Par conséquent, les obligations découlant des redevances minières et de l'impôt minier sont reconnues comme étant de l'impôt sur le revenu dans le cadre de l'IAS 12. Les deux, les redevances minières et l'impôt minier ont généré des actifs et passifs différés qui doivent être mesurés à l'aide des taux moyens prévus pour s'appliquer au bénéfice d'exploitation au cours de la période au cours de laquelle le Groupe s'attend à utiliser/repandre les différences temporaires.

4.6.18 Actions propres AMG

Les actions propres sont déduites des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de leur vente : la contrepartie reçue est directement comptabilisée en capitaux propres. Les éventuelles dépréciations et ajustements de juste valeur sont réalisés sur la base du cours de clôture de l'exercice comptable.

4.6.19 Paiement en actions

4.6.19.1 Bons de souscription d'actions

Au 30 juin 2021 :

BSA EHGO, à savoir :

- (a) 21 novembre 2017 pour 17.333.333 BSA1 et 17.333.333 BSA2, exerçables jusqu'au 21 novembre 2021
- (b) 22 février 2018 pour 41.000.000 BSA1 et 41.000.000 BSA2, exerçables jusqu'au 22 février 2022.

Chacun de ces BSA donne le droit de souscrire à 1 action à un prix d'exercice qui était initialement de 0,30 € avant le regroupement d'actions d'AMG à raison de 10 actions anciennes pour 1 action nouvelle, le regroupement a été finalisé le 3 mai 2019 et qui est donc égal à ce jour de 3,00 €.

BSA RARE EARTH, à savoir :

- (a) 4 mai 2021 pour 9.135.384 BSA, exerçables jusqu'au 3 mai 2023

Chacun de ces BSA donne le droit de souscrire à 1 action à un prix d'exercice qui était initialement de 0,26 €.

4.6.19.2 Actions gratuites

Il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites au 30 juin 2021.

4.6.20 Crédit d'impôt pour investissement

La société AMG a, dans le cadre de son activité aurifère exercée sur le site minier de "Dieu-Merci" réalisé un programme d'investissement. Le 12 mai 2020, un crédit d'impôt pour investissement de 5,8 M€ lui a été accordé, la demande de crédit d'impôt ayant été clôturée en 2019, la subvention a donc été enregistrée sur l'exercice comptable 2019.

Ce crédit d'impôt a été analysé comme une subvention publique entrant dans le champ d'application de la norme IAS 20, selon IAS 20.24, deux méthodes de présentation au bilan sont autorisées :

- Soit en produits différés au bilan avec comptabilisation en produits sur la durée d'utilité de l'actif,

- Soit en déduisant la subvention de la valeur de l'actif pour obtenir sa valeur comptable. La subvention est alors comptabilisée en résultat sur la durée de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Le Groupe AMG a opté pour la seconde méthode de présentation. La mise en service de l'unité de traitement par lixiviation est intervenue suite à l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 21 novembre 2019, par le démarrage de l'opération de "hot commissioning".

4.6.21 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées, car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les Notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

4.6.22 Engagements de retraite - Maladies professionnelles

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail) lorsque la législation l'impose ou conformément aux conventions collectives en vigueur au niveau de chaque filiale. Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisées correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

Au niveau de la filiale CMT, le personnel-cadre bénéficie d'une couverture maladie post emploi qui couvre à la fois les salariés actifs et retraités.

Au niveau de cette même filiale, une provision pour risques est également constituée pour la couverture des risques liés aux maladies professionnelles au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013 qui n'étaient pas externalisés.

4.6.23 Reconnaissance des revenus

Les revenus provenant des contrats avec les clients sont reconnus lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes qui sera appliqué aux revenus des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients, y compris :

- Identification du contrat avec le client
- Identification des obligations de performance dans le contrat
- Détermination du prix de transaction
- Affectation du prix de transaction aux obligations de performance du contrat
- Reconnaissance des revenus des activités ordinaires lorsque (ou comme elle) l'entité respecte les obligations de performance.

Les principes comptables énoncés dans IFRS 15 fournissent une structure précise dans le but de mesurer et reconnaître les revenus.

En outre, les autres aspects pertinents pour le Groupe sont la détermination du prix de vente et si, dans certains cas, il existe d'autres obligations de rendement qui doivent être séparées de la vente et de la livraison des marchandises. En ce sens, les aspects pertinents qui s'appliquent au Groupe conformément aux IFRS 15 sont des considérations variables.

Si la contrepartie du contrat comprend un montant variable, le Groupe estime le montant de la contrepartie auquel il aura droit en échange du transfert des marchandises au client. La contrepartie variable est estimée au début du contrat et limitée jusqu'à ce qu'il soit très probable qu'un renversement important des revenus pour les revenus reconnus ne se produira pas lorsque l'incertitude associée à la contrepartie variable sera par la suite résolue. Les ventes de concentrés et de métaux à des prix provisoires comprennent un gain (perte) à recevoir à la fin de la période de cotation ; ceci est considéré comme un élément variable.

Les variations du prix au cours de la période de cotation sont reconnues dans l'agrégat financier "Ventes nettes" comme étant la juste valeur des créances commerciales.

Les revenus sont comptabilisés au montant que le Groupe s'attend à recevoir en contrepartie de sa prestation. L'estimation du prix qui devrait être reçu à la fin de la période de cotation "PQ" est généralement le mois d'avant ou le mois suivant le mois prévu

d'expédition ou de livraison selon les termes des contrats, en utilisant l'estimation la plus récente du métal en concentré (basée sur les résultats d'essai initiaux) et le prix à terme estimé. Les exigences des IFRS 15 relatives aux estimations de contrainte de la contrepartie variable sont également appliquées pour déterminer le montant de la contrepartie variable qui peut être incluse dans le prix de transaction.

Vente de concentré

Dans le cadre de la vente de concentré, il existe une obligation contractuelle aux termes de laquelle le transport du site jusque chez le client est intégré. Dans ce cas, la reconnaissance des revenus a lieu lorsque le contrôle des concentrés est transféré au client, c'est-à-dire lorsque ces derniers sont livrés via le certificat de livraison et que leurs contrôles sont effectivement transférés au client.

5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1 Évolution de la composition du Groupe

Le Groupe AMG a pour objet principal l'exploration et l'exploitation minière polymétallique. Il exerce toutes activités liées à l'exploration, à l'exploitation et à la commercialisation des métaux présents sur les différents titres miniers qu'il détient (argent, cuivre, plomb, or, zinc).

Le Groupe AMG est aujourd'hui en capacité de produire et commercialiser les métaux suivants :

- Argent ;
- Or ;
- Plomb ;
- Zinc ;
- Cuivre.

5.2 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		30-06-21	31-12-20	30-06-21	31-12-20	30-06-21	31-12-20
AUPLATA MINING GROUP		Top	Top	99,81%	99,78%	IG	IG
AMG PEROU	AUPLATA MINING GROUP	100%	100%	99,81%	99,78%	IG	IG
SMYD	AUPLATA MINING GROUP	100%	100%	99,81%	99,78%	IG	IG
ARMINA	AUPLATA MINING GROUP	100%	100%	99,81%	99,78%	IG	IG
OMCI	AUPLATA MINING GROUP	50%	50%	49,91%	49,89%	MEE	MEE
VERDAL REFORESTAGE	AUPLATA MINING GROUP	66%	66%	65,87%	65,86%	IG	IG
TNRF HOLDING	AUPLATA MINING GROUP	100%	100%	99,81%	99,78%	IG	IG
GPMI	AUPLATA MINING GROUP	100%	100%	99,81%	99,78%	IG	IG
BREXIA INTERNATIONAL	AUPLATA MINING GROUP	100%	100%	99,81%	99,78%	IG	IG
OSEAD FUNDS	AUPLATA MINING GROUP	100%	100%	99,81%	99,78%	IG	IG
OMM	AUPLATA MINING GROUP	100%	100%	99,81%	99,78%	IG	IG
CMT	AUPLATA MINING GROUP	100%	100%	36,97%	36,96%	IG	IG

6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021 - BILAN

6.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs nettes

La ventilation des immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs nettes au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	Valeurs brutes	Amortissements/ pertes de valeur	Valeurs nettes 30-06-21	Valeurs Nettes 31-12-20
Droits et actifs miniers	230.400	(34.622)	195.778	193.723
Autres immobilisations incorporelles	499	(448)	51	56
Total immobilisations incorporelles	230.899	(35.070)	195.829	193.779
Terrains	1.080	(84)	995	975
Constructions	61.541	(32.832)	28.709	29.514
Installations techniques, matériels et outillages	30.658	(23.622)	7.036	6.874
Autres immobilisations corporelles	12.135	(10.444)	1.690	1.883
Immobilisations corporelles en cours	16.798	0	16.798	13.589
Avances et acomptes	12	0	12	15
Total immobilisations corporelles	122.223	(66.982)	55.241	52.850

Droits miniers : Les droits miniers comptabilisés par le Groupe correspondent à des droits d'exploration octroyés par les états devant permettre de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier. Les droits miniers détenus sont comptabilisés à l'actif en "immobilisations incorporelles" et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations en cours : se composent principalement d'actifs industriels en cours de construction, 15,8 M€ sont relatifs aux activités de CMT.

6.1.2 Tableau d'évolution des Immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs brutes au 30 juin 2021

En '000€	31-12-20	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion	Autres mvts	30-06-21
Droits et titres miniers	223.867	1.009	(237)	5.751	0	230.391
Autres immobilisations incorporelles	485	0	0	14	0	499
Total immobilisations incorporelles	224.352	1.009	(237)	5.766	0	230.890
Terrains	1.057	0	0	23	0	1.080
Terrains en crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Constructions	59.321	619	(170)	1.157	0	60.928
Droits d'utilisation Constructions	613	0	0	0	0	613
Installations techniques	28.029	910	0	723	0	29.662
Installations techniques en crédit-bail	995	0	0	0	0	995
Autres immobilisations corporelles	10.962	284	(227)	296	0	11.314
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	422	0	0	8	0	431
Droits d'utilisation Autres immobilisations corporelles	390	0	0	0	0	390
Immobilisations corporelles en cours	13.589	2.791	0	418	0	16.798
Avances et acomptes	15	0	(3)	0	0	12
Total immobilisations corporelles	115.393	4.605	(400)	2.626	0	122.223

6.1.3 Tableau d'évolution des amortissements sur Immobilisations incorporelles et corporelles au 30 juin 2021

En '000€	31-12-20	Dotations aux amortissements	Cessions	Ecarts de conversion	Autres mvts	30-06-21
Droits et actifs miniers	30.153	3.679	0	790	0	34.622
Autres immobilisations incorporelles	429	6	0	13	0	448
Total immobilisations incorporelles	30.582	3.685	0	803	0	35.070
Terrains	82	2	0	0	0	84
Constructions	30.352	1.579	0	798	0	32.729
Droit d'utilité Constructions	69	34	0	-	0	103
Installations techniques	21.155	871	0	600	0	22.626
Installations techniques en crédit-bail	995		0		0	995
Autres immobilisations corporelles	9.755	198	0	276	0	10.229
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	135	80	0		0	215
Total immobilisations corporelles	62.543	2.764	0	1.674	0	66.982

6.1.3.1 Tableau d'inventaire des titres miniers

Titulaire	Nom	Substances	Capacité de l'usine	Surface (Km ²)	Situation actuelle	Concessions	Concessions	Concessions
AMG Pérou	El Santo	Zn, Pb, (Ag, Au), Cu	300 t/ j	3,15	Exploitation	2	1	1
AMG Pérou	Suycktambo	Ag, Au	n.a	33,08	Exploitation	15	n.a	1
AMG Pérou	San Miguel	Ag, Au	n.a	47,16	Exploration	7	1	n.a
AMG Pérou	Condorama	Ag, Au, Cu	n.a	85,26	Exploration	18	n.a	n.a

Sources internes

Titulaire	Nom	Titre minier	Substances	Identifiant	Capacité de l'usine	Surface (Km ²)	Date d'échéance	Statut
AMG	Couriège	Permis Exclusif de Recherches	Au, Cu, Pb, Zn, Métaux précieux et Pierres précieuses et Substances connexes	11/2010	n.a	14	03/07/2020	Demande de transformation en Permis d'Exploitation déposé le 22 juin 2020 en cours d'instruction
AMG	Dieu Merci	Concession	Au	04/80	300 t/ j	Initialement 102,4 km ² ramené à 83 km ² dans la demande de renouvellement	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 8 août 2016 en cours d'instruction
AMG	La Victoire	Concession	Au	03/80	n.a	21,6	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 2 décembre 2016 en cours d'instruction
AMG	Renaissance	Concession	Au	02/80	n.a	Initialement 12,5 km ² ramené à 8,1 km ² dans la demande de renouvellement	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 2 décembre 2016 en cours d'instruction
ARMINA	Bon Espoir	Concession	Au, Substances connexes, Ag, Pt, Métaux de la mine du Pt, Cu, Ce, Sc, Autres éléments de terres rares, Zn, Pb, Chr, Ni, Bi, Te, Diamant	2016-0014-MI	n.a	122,275	n.a	Demande initiale de concession pour une durée de 15 ans déposée le 28 octobre 2016 en cours d'instruction
ARMINA	Bon Espoir	Permis Exclusif de Recherches	Au et Substances connexes	21/2001	n.a	122,275	31/10/2016	Demande de Permis d'Exploitation déposée le 28 octobre 2016 en cours d'instruction
SMYD	Dorlin	Permis d'Exploitation	Au	12/2010	n.a	84	31/07/2015	PEX renouvelé le 30 juillet 2020 jusqu'au 31 juillet 2020
SMYD	Dorlin	Demande de concession	Au	2020 386 EARM2 YLR	n.a	Initialement 84 km ² ramené à 83,67 km ²	n.a	Demande de transformation du PEX en concession pour une durée de 25 ans réceptionnée par la DGALN le 2 juin 2020 en cours d'instruction
SMYD	Yaou	Permis d'Exploitation	Au	19/2009	n.a	52	11/11/2014	Demande d'octroi de concession pour une durée de 25 ans réceptionnée par la DGALN le 29 novembre 2019, en cours d'instruction

Sources internes

Situation du titre minier Yaou au 30 juin 2021:

La durée initiale d'un permis d'exploitation ("PEX") est de cinq ans au plus. Elle peut faire l'objet de deux prolongations de cinq ans au maximum chacune. Le PEX initial de YAOU a été attribué en novembre 2009 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en novembre 2014. Avant l'échéance du titre, la société AUPLATA a déposé une première demande de renouvellement du PEX pour une nouvelle durée de 5 ans soit jusqu'en novembre 2019.

Suite au retard pris par l'administration de tutelle dans l'instruction des dossiers, la décision éventuelle de renouvellement du PEX paraissait peu judicieuse dès lors que cette prolongation n'aurait été valable que quelques mois et donc peu valorisante. Après analyse interne, il est apparu beaucoup plus pertinent de procéder à une demande de concession. Cette solution présente l'avantage considérable pour le Groupe de valoriser ses actifs par rapport au renouvellement du PEX qui, même après une 2ème prolongation, n'était que peu compatible avec le potentiel minéral découvert et la taille du projet.

Cette stratégie n'entraîne pas de rupture des droits dans la mesure où la demande d'octroi d'une concession a été déposée avant la fin du délai d'instruction de la demande de renouvellement du PEX. De l'analyse du Groupe, la stratégie de demande de concession occasionne peu de risque sur la propriété de l'actif, et ce, en dépit du fait que l'administration ait mentionné qu'afin de respecter la procédure une mise en concurrence serait nécessaire. Le Groupe estime qu'il peut justifier de l'ensemble des dépenses effectuées sur le titre et de la détention des données géologiques. Les informations géologiques constituant un actif indéniable qu'aucun autre concurrent potentiel ne détient. Les données géologiques sont la propriété exclusive d'AMG, elles font partie de l'actif du Groupe et leur détention justifie, à elles seules, l'attribution de la concession. Le Groupe détient les droits d'inventeur du gisement. Ce droit d'inventeur donne au pétitionnaire la priorité d'attribution du titre. Enfin, le Groupe est soutenu par les autorités locales pour son projet à YAOU et ce soutien a été renouvelé dans le cadre de la demande de concession.

Titulaire	Nom	Titre minier	Substance	Identifiant	Surface en km2	Institution	Échéance	Suivi	Demande en cours
TIGHZA									
CMT	Tighza	Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353207	16	01-11-19	01-11-29		
CMT		Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353206	48	01-11-19	02-11-29		
CMT		Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353205	32	01-11-19	02-11-29		
CMT		Permis d'exploitation	Pb/Zn/Ag	PE 2506	16	18-03-88	17-03-16	En attente de décision du ministère	Demande d'attribution en priorité
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 85	16	05-01-53	05-01-28	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13	
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 86	16	05/01/ 1953	05-01-28		
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 87	16	05-01-53	05-01-28		
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 88	16	05-01-53	05-01-28		
MIDELT									
MINREX	Tatiwine	Permis d'exploitation	Pb	PE 193405	16	20-07-12	19-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation
MINREX	Enjil	Permis d'exploitation	Pb	PE 193259	16	17-03-08	16-03-16	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation
MINREX	Tablalacht (extension ouest)	Permis d'exploitation	Pb	PE 193290	16	18-04-09	17-04-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Demande de permis de recherche
MINREX	Filon George	Permis d'exploitation	Pb	PE 193282	39,8	17-06-02	17-06-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation
MINREX	Tablalacht	Permis d'exploitation	Pb	PE 193388		15-07-13	14-07-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	
CMT	Tablalacht (Midelt)	Permis d'exploitation	Pb	PE 193417		17-10-14	16-10-18	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	
CMT	El Hassir	Permis d'exploitation	Pb	PE 193408		01-02-14	31-01-18	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	

Titulaire	Nom	Titre minier	Substance	Identifiant	Surface en km2	Institution	Échéance	Suivi	Demande en cours
TABAROUCHT									
CMT	Tabaroucht	Licence d'exploitation	Cu	LE 353203	32	01-11-19	02-11-29		Licence d'exploitation demandée est accordée par le Wali de Beni-Mellal.
TIZIN TEST									
CMT	Tizi n'Test	Permis d'exploitation	Au	PE 183298	48	17-07-01	15-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines	Transformation en Licence d'exploitation
CMT		Permis d'exploitation	Au	PE 183299		17-07-01	15-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines	Transformation en Licence d'exploitation
CMT		Permis d'exploitation	Au	PE 183300		17-07-01	15-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines	Transformation en Licence d'exploitation
S/ BOUOTHMANE									
CMT	S/ Bou Othmane	Concession	Pb	C 118	16	15-10-54	15-04-29	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13	
TOUSSIIT									
CMT	Touissit	Concession	Pb	C 77	16	26-01-53	26-01-28	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13	
CMT		Concession	Pb	C 78	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 79	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 80	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 81	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 82	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 83	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 84	16	26-01-53	26-01-28		
TOUNDOUT									
CMT	Toundout	Permis de recherche	Zn (Pb, Ag)	PR 2339130	32	12-10-13	11-10-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation
CMT		Permis de recherche	Zn (Pb, Ag)	PR 2339131		12-10-13	11-10-17		
TOUNFITE									
CMT	Tounfite	Permis d'exploitation	Cu	PE 193288	16	18-09-08	17-09-16	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation

Source interne.

6.2 Actifs financiers non courants

La ventilation des immobilisations financières et l'évolution de celles-ci sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	31-12-20	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres éléments du résultat global non recyclables	Ecart de conversion	30-06-21
Dépôts et cautionnements	3.078	0	111	(145)	3	95	3.141
ASA	245		-			-	245
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI non recyclables	245	0	0	0	0	0	245
Actifs financiers non courants	3.323	0	111	(145)	3	95	3.386

La majeure partie des immobilisations financières se composent de dépôt, garanties techniques, d'autres cautionnements et de titres de placement non-courant.

6.3 Stocks et encours

La ventilation des stocks au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	30-06-21			31-12-20		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	6.750	(1.938)	4.812	6.163	(1.813)	4.350
Stocks - en-cours de production	687	-	687	1.043	0	1.043
Stocks -pds finis et intermédiaires	1.667	-	1.667	1.107	0	1.107
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0
Total stocks et encours	9.104	(1.938)	7.166	8.313	(1.813)	6.500

Les stocks sont principalement constitués de matières premières (hydrocarbures, produits chimiques et consommables divers), les encours de production représentent les minerais partiellement récupérés ou traités, les produits finis représentent les minerais prêts à être vendus. La perte de valeur de 1,9 M€ provient de l'analyse des matières premières stockées valorisées au prix d'achat et comparées au prix du marché à la date de clôture, lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'achat, une perte de valeur est enregistrée. La perte de valeur provient des stocks de matières premières de CMT.

Les stocks en cours de production se composent principalement de l'or récupéré dans les charbons actifs dont la valeur a été estimée en coût de production à 0,7 M€. Les produits finis de 1,7 M€ proviennent principalement de CMT et représentent les stocks de plomb et d'argent valorisés à la date de clôture.

Leur valeur comptable devrait être recouvrée dans les 12 mois.

6.4 Créances et autres créances

La ventilation des créances et autres créances au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	30-06-21			31-12-20		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Clients et comptes rattachés	8.406	674	7.732	6.646	674	5.972
Clients Factor	0	0	0	0	0	0
Factures à établir	0	0	0	0	0	0
Total clients & comptes rattachés	8.406	674	7.732	6.646	674	5.972
Avances et acomptes	351	0	351	411	0	411
Crédit d'impôt pour investissement Outre Mer	0	0	0	1.030	0	1.030
Créance d'IS	352	0	352	0	0	0
Créances sur personnel & org. sociaux	71	0	71	31	0	31
Créances fiscales - hors IS - courant	9.040	0	9.040	7.096	0	7.096
Comptes courants Groupe actif - courant	172	0	172	3	0	3
Charges constatées d'avance	591	0	591	132	0	132
Actionnaires : capital appelé non versé	0	0	0	0	0	0
Créances sur cessions d'actifs - courant	0	0	0	0	0	0
Autres créances - courant	1.747	619	1.128	1.614	603	1.011
Prêts, cautionnements et autres créances courantes	25	0	25	119	0	119
Total autres débiteurs courants	12.349	619	11.730	10.436	603	9.833
Total créances commerciales et autres créances	20.755	1.294	19.462	17.082	1.277	15.805

Au 30 juin 2021, les "créances commerciales" et "autres créances" du Groupe comprennent :

La valeur comptable des "clients" et "autres débiteurs" devrait être recouvrée dans les 12 mois. Cette valeur comptable constitue l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs par le management, ceux-ci ne produisent pas d'intérêts à l'exception d'une avance d'un montant de 2,6 M€ utilisé dans le cadre d'un projet du Groupe AMG en République Démocratique du Congo. Cette avance est rémunérée par un intérêt comparable à celui des dettes financières.

Le Groupe est exposé au risque de crédit découlant de ses activités opérationnelles (pertes potentielles découlant du non-respect des obligations assumées par les contreparties commerciales). Ce risque est minimisé grâce à la cession de l'intégralité de la production d'AMG Pérou et de CMT à un acteur de premier ordre. La concentration sur une seule contrepartie importante inclut potentiellement le risque de dépendance. Les délais de paiement sont en moyenne inférieurs à un mois, sauf si les pratiques locales sont différentes.

Le Groupe a établi une matrice de provisions fondée sur son expérience historique en matière de perte de crédit, ajustée en fonction des facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique. Le Groupe considère un actif financier en défaut lorsque les paiements contractuels sont dus 90 jours après. Toutefois, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est en défaut lorsque des renseignements internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que le Groupe reçoive intégralement les montants contractuels en souffrance avant de tenir compte des améliorations de crédit détenues par le Groupe. Un actif financier est radié lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels.

6.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ventilation de la trésorerie disponible au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	30-06-21	31-12-20
VMP - Equivalents de trésorerie	38.817	11.981
Disponibilités	4.012	2.287
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42.829	14.268
Concours bancaires (trésorerie passive)	(79)	(580)
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	0	(7)
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	42.750	13.682

La trésorerie augmente significativement au 30 juin 2021, ceci s'explique principalement par l'activité et par les opérations de financement du Groupe.

6.6 Capitaux propres

Au 30 juin 2021, le capital social de la société AMG s'élève à 159.787,287 euros constitué de 319.574.574 actions de 0,005 € de nominal chacune, totalement libérées.

6.6.1 Évolution juridique du capital

Au cours du premier semestre 2021, l'évolution juridique du capital social d'AMG a été la suivante :

Date	Transaction	Nbr. De titres	Valorisation en M€
31-12-20	Capital à la clôture	274.208.499	137,1
25-03-21	Réduction de capital – apurement des pertes		-137,0
26-05-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 10 ORA CN1	833.333	0,0
01-06-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 80 ORA CN2	6.666.666	0,0
17-06-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 40 ORA CN3	3.333.333	0,0
21-06-21	Augmentation de capital par compensation de créances Armina (1)	31.532.743	0,0
28-06-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 30 ORA CN4	3.000.000	0,0
30-06-21	Capital à la clôture	319.574.574	0,2

6.6.2 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2021 :

Date	Nom de l'actionnaire	Nbr. De titres	% du Capital
30.06.2021	Monsieur Michel Julliard	31.186.457	9,76
30.06.2021	San Antonio Securities LLC	53.786.487	16,83
30.06.2021	Fondo Capital Privado Tribeca Natural Resources Fund	60.636.114	18,97
30.06.2021	Compagnie Minière de Touissit	944.522	0,30
30-06-21	Flottant	173.020.994	54,14
30-06-21	TOTAL	319.574.574	100,00

6.7 Variation des provisions pour risques et charges

La ventilation des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	31-12-20	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	30-06-21
Non courant						
Pour retraites	5.254	0	0	(428)	146	4.972
Pour litiges	47	0	0	(53)	1	(5)
Pour situation nette négative des entreprises en MEE	1.235	0	0	0	0	1.235
Pour remises en état	9.462	0	92	(198)	192	9.547
Sous-totaux non courant	15.997	0	92	(679)	338	15.748
Courant						
Pour litiges	2.169	0	0	(300)	0	1.869
Pour remises en état	28	0	0	0	1	28
Sous-totaux courant	2.196	0	0	(300)	1	1.897
Totaux	18.194	0	92	(979)	339	17.646

Au 30 juin 2021, les provisions liées aux engagements à plus d'un an se composent, de la quote-part de perte cumulée au-delà de la valeur de mise en équivalence de la filiale OMCI (1,2 M€), des provisions relatives aux obligations aux titres de la réhabilitation des sites et des provisions pour fermeture de site industriel (9,5 M€). Les provisions liées aux engagements à moins d'un an se composent principalement des provisions pour litiges sociaux (1,2 M€) et commerciaux (0,6 M€). Les provisions se composent suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation de CMT d'une provision de 5,0 M€ relative aux obligations pour pensions et retraites. Ces provisions sont estimées par un actuaire en accord avec la norme IAS19.

6.8 Tableau détaillé des emprunts et dettes financières au 30 juin 2021

En '000€	31-12-20	Augmentations	Diminutions	Variation non cash des dettes financières	Ecart de conversion	30-06-21
Dettes de loyers	2.702	0	(92)	0	50	2.660
Emprunt obligataire	20.459	27.042	0	1.063	312	48.877
Emprunt	17.692	0	(2.437)	0	450	15.705
Dettes financières avec les parties liées	55.198	11.298	0	4.569	179	71.244
Autres dettes financières diverses	155	0	(4)	0	0	152
Concours bancaires courants	586	0	(508)	0	1	79
Totaux dettes financières	96.793	38.340	(3.041)	5.632	993	138.717

La dette financière consolidée du Groupe se monte au 30 juin 2021 à 138,7 M€. Ces dettes sont pour la plupart envers les parties liées 71,2 M€ (actionnaires TNRF et San Antonio Securities LLC). Le Groupe présente une dette envers des financements privés et bancaires à hauteur de 64,6 M€ (incluant les concours bancaires).

La variation des dettes financières sur le premier semestre 2021 s'explique principalement comme suit :

- (a) L'emprunt obligataire contracté par la filiale CMT pour 250 MMAD réparti en deux tranches :
 - i. tranche A de 50 MMAD ayant une maturité de 5 ans, taux fixe de 2,84%, prime de risque de 100 points de base, date de jouissance 14 juin 2021 ;
 - ii. tranche B de 200 MMAD ayant une maturité de 5 ans, Taux de 2,44% révisable annuellement, prime de risque de 90 points de base, date de jouissance le 14 juin 2021 ;
- (b) La dette liée à la décision de distribution du dividende CMT pour 201 MMAD, dont le paiement est intervenu postérieurement à la clôture du 30 juin 2021 ;
- (c) Emprunt convertible pour lequel deux tranches ont été levées pour un montant global de 10 M€, déduction faite du remboursement en actions émises en juin 2021, il reste une dette au 30 juin 2021 de 5 M€.

6.9 Dettes commerciales et autres passifs

La ventilation des "dettes commerciales" et "autres passifs" au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En '000€	30-06-21	31-12-20
Fournisseurs	16.887	16.411
Totaux fournisseurs	16.887	16.411
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes sociales	6.390	5.524
Dettes fiscales	1.646	1.626
Dettes diverses	1.074	727
Dettes sur immo - part à moins d'un an	1.500	1.500
Totaux des autres passifs courants	10.610	9.378
Dettes sur immo - part à plus d'un an	4.483	4.301
Totaux autres passifs non courants	4.483	4.301

Les dettes commerciales et autres passifs courants se montent, au 30 juin 2021, à 27,5 M€, composé principalement de dettes commerciales.

En '000€	31-12-20	Variations de la période	Ecart de conversion	30-06-21
Fournisseurs	16.411	196	280	16.887
Totaux fournisseurs	16.411	196	280	16.887
Dettes sociales	5.524	776	90	6.390
Dettes fiscales	1.626	(22)	43	1.646
Dettes diverses	727	329	18	1.074
Dettes sur immo - part à moins d'un an	1.500	0	0	1.500
Totaux des autres passifs courants	9.377	1.082	152	10.610
Dettes commerciales et autres dettes	25.787	1.278	432	27.498

7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021 - COMPTE DE RÉSULTAT

Les revenus et les charges enregistrés pour les Comptes Semestriels 2020 comprennent 6 mois d'activité du Groupe AMG (AMG Guyane et AMG Pérou) et 4 mois d'activité de CMT, les comptes semestriels au 30 juin 2021 comprennent 6 mois de l'activité AMG du Groupe dans son ensemble.

7.1 Chiffre d'affaires

En '000€	GUYANE FRANÇAISE	PEROU	MAROC	TOTAL CONSOLIDE Juin 2021
Chiffre d'affaires	8.761	6.094	17.523	32.379

- (a) Guyane Française : le premier semestre 2021, l'unité de production aurifère de "Dieu Merci" a démontré sa capacité à produire sur un rythme régulier, permettant aux opérations en Guyane Française de présenter un chiffre d'affaires de 8,8 M€.
- (b) Au Pérou : le chiffre se compose de 3,1 M€ de concentré de plomb et 2,8 M€ de concentré de Zinc et 0,2 M€ de Cuivre ont été produits ayant permis à l'entité de réaliser un chiffre d'affaires de 6,1 M€.
- (c) CMT a réalisé un chiffre d'affaires de 17,5 M€ tenant compte également de la réduction de l'activité liée aux mouvements sociaux du premier semestre 2021.

En '000€	GUYANE FRANÇAISE	PEROU	MAROC	TOTAL CONSOLIDE Juin 2020
Chiffre d'affaires	112	5.750	13.267	19.130

- (d) Guyane Française : durant le premier semestre 2020, l'unité de production de Dieu Merci était en phase de démarrage au moment de l'apparition de la pandémie de la Covid-19 ce qui a reporté au second semestre 2020 les premières productions significatives.
- (e) Au Pérou : 3,4 M€ de concentré de plomb et 2,4 M€ de concentré de Zinc ont été produits ayant permis à l'entité de réaliser dans les conditions de la pandémie un chiffre d'affaires de 5,8 M€.
- (f) CMT a réalisé un chiffre d'affaires de 13,3 M€ tenant compte également de la réduction de l'activité liée à la pandémie.

7.2 Charges d'exploitation

7.2.1 Ventilation des achats consommés

La ventilation des achats pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels 2021 comprennent 6 mois de l'activité du Groupe AMG dans son ensemble.

En '000€	30-06-21	30-06-20
Achats matières premières & autres approvisionnements	5.399	4.494
Autres charges externes	8.539	5.968
Totaux	13.938	10.462

7.3 Charges de personnel

La ventilation des achats pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels 2021 comprennent 6 mois de l'activité du Groupe AMG dans son ensemble.

En '000€	30-06-21	30-06-20
Salaires et traitements	4.753	4.978
Charges sociales	2.177	1.933
Totaux	6.930	6.911

7.4 Autres produits et charges d'exploitation

La ventilation des achats pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels 2021 comprennent 6 mois de l'activité du Groupe AMG dans son ensemble.

En '000€	30-06-21	30-06-20
Produits et Charges non récurrents		
Charges exceptionnelles	(57)	()
Provision pour litiges sociaux - dotations	(12)	(711)
Provision pour litiges sociaux - reprises	43	93
VNC des titres cédés	(3)	()
Total net	(29)	(618)

7.5 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

La ventilation des achats pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels 2021 comprennent 6 mois de l'activité du Groupe AMG dans son ensemble.

En '000€	30-06-21	30-06-20
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	3.671	1.013
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	3.008	1.831
Dotation aux amortissements	6.679	2.844
Dot. aux provisions	48	227
Reprise de provisions	(348)	(314)
Dot./dép des stocks MP et marchandises	71	36
Dotation aux dépréciations et provisions nettes des reprises	(229)	(51)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	6.450	2.793

L'augmentation provient principalement de la dotation aux amortissements sur les titres miniers de CMT, au 31 décembre 2020 lors de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition la valeur des titres miniers de CMT a été estimée à sa juste valeur.

7.6 Produits et charges financières et services de la dette

La ventilation des achats pour les Comptes Semestriels 2020 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG et 4 mois d'activité de CMT, alors que les comptes semestriels 2021 comprennent 6 mois de l'activité du Groupe AMG dans son ensemble.

En '000€	30-06-21	30-06-20
Intérêts et charges assimilés	(4.890)	(4.413)
Produits nets des autres valeurs mobilières	391	(86)
Coût de l'endettement financier net	(4.499)	(4.499)
Autres intérêts et produits assimilés	86	(108)
Variation de juste valeur	0	0
Différence nette de change	65	(64)
Dotations financières nettes des reprises	321	(0)
Total des charges et produits financiers	(4.026)	(4.672)

Les conditions financières liées à l'endettement du Groupe ont été explicitées dans la Note 6.9 du Rapport Financier Annuel 2020 relative à la dette financière.

8 INFORMATION SECTORIELLE AU 30 JUIN 2021

8.1.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise principalement autour des UGT qui sont réparties par zones géographiques, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée par conséquent par zone géographique.

8.1.2 Informations par zone géographique

Le Groupe possède des activités d'exploration et d'exploitation de sites miniers en Guyane française, au Pérou et au Maroc. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc au Pérou, en France et au Maroc, à l'exception de la filiale OMCI détenue à 50 % par le Groupe qui n'a plus d'activité.

8.1.3 Comptes de résultat et principaux postes du bilan sectoriel au 30 juin 2021

La ventilation des produits et des charges pour les Comptes Semestriels 2021 comprend 6 mois d'activité du Groupe AMG dans son ensemble.

En '000€	GUYANE FRANCAISE	PEROU	MAROC	TOTAL CONSOLIDE 30- 06-2021
Chiffre d'affaires	8.761	6.094	17.523	32.379
Achats et services	(3.622)	(3.147)	(7.169)	(13.938)
Charges de personnel	(2.994)	(2.090)	(1.847)	(6.930)
Impôts et taxes	(34)	(90)	(40)	(165)
Variation nette des amort et provisions	(873)	(1.168)	(4.409)	(6.450)
Autres produits et charges d'exploitation	(45)	(240)	(415)	(700)
Résultat opérationnel courant	1.193	(641)	3.643	4.195

- (a) AMG Guyane présente un résultat opérationnel courant de 1,2 M€ ; il est également précisé que la société consolidante AMG Guyane supporte les frais de Groupe estimés à 1,2 M€.
- (b) AMG Pérou présente une perte opérationnelle courante de -0,6 M€ ; l'entité a été impactée par une baisse de la productivité liée à des concentrés .
- (c) CMT présente un résultat opérationnel de 3,6 M€ en diminution par rapport au premier semestre 2020 (-0,6 M€); cette diminution est liée à l'augmentation des dotations aux amortissements (+3,2 M€) liées à la procédure d'allocation du prix d'acquisition ayant eu pour conséquence une augmentation significative de la valeur des actifs miniers.

9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

9.1 Guyane : Décision du Tribunal Administratif de la Guyane du 30 septembre 2021

Dans le cadre d'un contentieux initié par la fédération Guyane Nature Environnement (GNE) et France Nature Environnement (FNE) à l'encontre de l'arrêté préfectoral n°2015-322-0002 en date du 18 novembre 2015 et de l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 21 novembre 2019 délivrés par Monsieur le Préfet de la Guyane, qui autorisaient l'exploitation de l'usine de "Dieu Merci", le Tribunal Administratif de la Guyane a rendu un jugement en date du 30 septembre 2021, aux termes duquel, il déclare caduc l'arrêté préfectoral n°2015-322-0002 en date du 18 novembre 2015, et par conséquent annule l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 21 novembre 2019, car selon lui, l'ancienne direction d'Auclata n'aurait pas respecté le délai de 3 ans, à compter de l'arrêté de novembre 2015, pour la mise en service de l'usine de "Dieu Merci". (voir communiqué de Presse de la société du 6 octobre 2021 - <https://auplatamininggroup.com/wp-content/uploads/2021/10/AMG-CP-06102021-FR.pdf>).

Ce jugement a pour conséquence immédiate la mise à l'arrêt du site de "Dieu Merci", au travers d'un plan qui a été soumis à l'administration le 6 octobre 2021 et est en attente de son retour.

Suite à ce jugement la société :

- A interjeté appel a interjeté devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux le 15 octobre 2021 ;
- A présenté une requête de sursis à exécution du jugement devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux le 22 octobre 2021.

9.2 Pérou : Arbitrage devant le Centre d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Lima

Monsieur Michel Juilland a initié une procédure d'arbitrage n° 0456-2020-CCL, devant le Centre d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Lima à l'encontre de Brexia International LLC, GoldPlata Mining International Corporation et AMG Auclata Group Perú S.A.C (anciennement Brexia GoldPlata Perú S.A.C).

Le 19 juillet 2021, Monsieur Michel Juilland demande au Centre d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Lima :

- La résiliation partielle du contrat d'investissement initial du 1^{er} août 2011 qui le liait avec Brexia International qui a conduit à la prise de participation de Brexia International au sein de BGPP le 1^{er} août 2011 ;
- Le versement d'une indemnité pour les dommages indirects et le manque à gagner d'un montant d'au moins USD \$ 6.000.000 plus les intérêts légaux comptabilisés à compter de la date de la rupture contractuelle, du fait, selon Monsieur Michel Juilland, d'un non-investissement dans les concessions minières de la zone de Condorama.

Le 16 septembre 2021, les défendeurs ont présenté leurs mémoires en réponse demandant que les prétentions de Monsieur Michel Juilland soient déclarées irrecevables et à défaut non fondées.

Le calendrier de la première audience n'est pas encore fixé.

